

CONSEIL MUNICIPAL du 26 juin 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi 26 juin à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 juin 2025

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS, David JARRY (pouvoir à Thomas MICHONNEAU), Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET (pouvoir à Jean-Jacques GROLLEAU).

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : Le procès-verbal de la séance du 22 MAI 2025 est approuvé à l'unanimité.

1° - Travaux local pâtisserie

Sylvain Favrelère a reçu le service d'hygiène. Des travaux sont nécessaires à la mise en conformité de la réserve où les murs sont en parpaing, le sol en béton poreux et le plafond en bois. Nous allons prendre contact auprès d'entreprises locales afin d'effectuer les travaux rapidement.

2° - Devis photovoltaïque salle paroissiale et gymnase

Le maire présente au conseil municipal les devis d'AUGER et de la SARL BERTHELOT. Nous pouvons constater une différence de tarifs importante sur les devis de la SARL BERTHELOT.

Le conseil municipal décide de valider le devis de panneaux photovoltaïques de la sarl AUGER pour le gymnase pour la somme de 63.094,44€ ht soit 75.713,33€ ttc et celui de 17.511,44€ ht soit 21.013,73€ ttc pour la salle paroissiale.

3°- Travaux place des Acacias

Thomas Michonneau nous présente un premier projet de plan qui pour l'heure ne convient pas.

Un terrain de boules est envisagé sur la partie haute, à suivre de la mise en pelouse avec l'installation de deux bancs. Et pour finir de l'enrobée sur la partie basse.

Une réflexion sera de nouveau faite afin d'avoir le meilleur rendu.

4° - Avenir du périscolaire moncoutantais

Mme Christelle BODIN, a assisté à la réunion de ce soir. Six communes font parties du groupement moncoutantais.

La proposition retenue pour l'instant est l'idée que la mairie fera le recrutement du personnel avec l'aide de Mme Fauchard. Ensuite la mairie refacturera au groupement moncoutantais les heures effectuées.

5° - Démission d'un agent suite à une disponibilité

Nous avons reçu la démission de notre dernier agent qui se trouvait en disponibilité.

6° - Point fête communale du 4 juillet 2025

La commission a commandé 270 repas adultes et 30 repas enfants.

Le menu sera composé de : Piémontaise taboulet / Joue de porc et son gratin dauphinois / fromage / Tartelette aux fruits

7° - Courrier Max'N Saiï

Plusieurs points sont à revoir au restaurant : humidité toilette – Faïence cuisine qui se décolle – Tranchée regard téléphonique –

Dans le courrier reçu, ils nous indiquent que les tarifs pratiqués à la résidence ne sont pas rentables pour eux. Ils proposent un nouveau tarif de 9€ pour le repas du midi et de 5€ pour le repas du soir.

Le conseil municipal accepte cette augmentation des tarifs mais décide de refacturer à la résidence uniquement le repas du soir à 5€

8° - Bâtiment du Chêne Créatif

Monsieur le maire nous indique que l'ancien bâtiment du Chêne Créatif est à vendre et le nouvel acquéreur voudrait faire deux logements et du stockage de bois.

Le conseil municipal est sollicité. Après le vote du conseil municipal et par 2 voix POUR et 9 voix CONTRE, Le projet est REFUSE par le conseil municipal.

Notons que Mr Jean-Jacques GROLLEAU n'a pas pris part au vote.

9° - Demande foot SCAL MC

Nous avons reçu une demande du SCAL MC : traitement des mauvaises herbes, décompactage et sablage du terrain, réparation de la barre qui soutient les filets et installation d'un robinet extérieur.

La commission a pris note de la demande et va faire le nécessaire.

Curage la dernière semaine de juillet

10° - Eclairage public

Messieurs Lucet, Michonneau, Bonnet et Grolleau se sont rencontrés pour faire l'état des lieux de l'éclairage public.

Un nouveau regard doit être fait afin de pouvoir en supprimer quelques uns.

11° - Questions diverses

- Dans le dossier de Mr Letang un jugement a été rendu et un échéancier a été mis en recouvrement. Mais depuis trois mois il ne paie plus les loyers. Un courrier recommandé lui a été adressé lui indiquant son expulsion
- Les extérieurs des quatre logements ne sont pas faits.
- Désenfumage du gymnase : un devis a été fait par la société SIMIE pour un montant de 27.752,54€ ttc. Pour l'instant on va attendre d'avoir d'autre devis.
- Au rocher branlant, il y a eu un pb de fosse septique qui a été abimée.

Le secrétaire de séance

Cécile SAUVETRE

Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU